



## CONSEIL DES COMMISSAIRES

**Salle Laure-Gaudreault, 5<sup>e</sup> étage, centre administratif**

**Séance ordinaire du 23 janvier 2019 (19 heures)  
(ajournée et poursuivie le 29 janvier 2019)**

**– 6<sup>e</sup> séance (première partie) –**

### Présences pour le 23 janvier 2019

**PRÉSENTS :** Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente  
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente et commissaire,  
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)  
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)  
MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–  
Saint-Michel (02)  
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –  
Parc-Extension (03)  
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–  
Rosemont-Ouest (04)  
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)  
Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)  
Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)  
M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)  
Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)  
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)  
M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)  
Mmes Imane Allam, commissaire représentant le comité de parents  
(primaire)  
Mélisandre Shanks, commissaire représentant le comité de  
parents  
Linda Cazale, commissaire représentant le comité de parents  
(secondaire)  
Julie Desharnais, commissaire cooptée  
Anne St-Pierre, commissaire cooptée

### **Sont aussi présents :**

M. Robert Gendron, directeur général  
M<sup>c</sup> Geneviève Laurin, secrétaire générale  
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des  
personnes et des pratiques d'encadrement

- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
  - Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
  - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
  - Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
  - Guyline Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
  - MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
  - Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
  - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
  - MM. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
  - Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
  - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
  - M. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
  - Mme Mafalda Nobre, directrice adjointe au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
  - MM. Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
  - Fritz Henri Fleurimé, coordonnateur par intérim, Audit interne
  - Mmes Karine Fournier, analyste, Secrétariat général
  - France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
  - Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information

\*\*\*\*\*

Une pause a lieu de 21 h 20 à 21 h 40.

\*\*\*\*\*

**Mot de la présidente**

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance du Conseil des commissaires.

\*\*\*\*\*

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

DG-02-469 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Camille-Laurin – 2018-2019

DG-02-470 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Marie-Rivier – 2018-2019

DG-05-176-A Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation de la signature de la convention d'usufruit avec le Fonds de placement immobilier Cominar

A-10-159 Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation

A-34-3163 Service du secrétariat général – projet de loi 3 – Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire – Mémoire de la CSDM présenté en commission parlementaire

– ajouter les articles suivants à la rubrique « Information » :

e) A-31-3652 Service des ressources financières – analyse de la situation financière 2017-2018 de la garderie Bonheur d'occasion

– retirer l'article suivant :

A-34-3161 Service du secrétariat général – rapport annuel 2017-2018 de la CSDM

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018

- 3- Nouvelles institutionnelles
- 4- Période réservée au public
- 5- Période réservée aux audiences :
  - a) AUD-572 AlterGo
- 6- Avis de proposition des commissaires
- 7- DG-02-468 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc
- 8- DG-02-469 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Camille-Laurin – 2018-2019
- 9- DG-02-470 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Marie-Rivier – 2018-2019
- 10- DG-05-175 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – projet d'une nouvelle école primaire dans le secteur Angus – Programme québécois sur les infrastructures (PQI) 2019-2029 – amendement à la demande d'ajout d'espace présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- 11- DG-05-176-A Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation de la signature de la convention d'usufruit avec le Fonds de placement immobilier Cominar
- 12- A-10-157 Service de l'organisation scolaire – modification à la Politique d'admission et aux règles d'application de la *Politique d'admission de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*
- 13- A-10-159 Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation

- 14- A-33-1305 Service des ressources matérielles – modifications proposées au bail type utilisé pour les locataires de la CSDM
- 15- A-33-1310-A Service des ressources matérielles – renouvellement des baux arrivant à échéance au 30 juin 2019
- 16- A-33-1312 Service des ressources matérielles – école Lambert-Closse – projet de réfection de la cour et de réhabilitation des sols et espaces de stationnement
- 17- A-33-1313 Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – présentation du projet pilote pour réaliser l’aménagement des cours et du stationnement dans le cadre du projet de réhabilitation des sols
- 18- A-34-3162 Bureau de la présidence – évaluation annuelle du directeur général – 2017-2018
- 19- A-34-3163 Service du secrétariat général – projet de loi 3 – Loi visant l’instauration d’un taux unique de taxation scolaire – Mémoire de la CSDM présenté en commission parlementaire
- 20- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
- a) DG-02-466 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Sainte-Louise-de-Marillac – année 2018-2019
- b) DG-02-467 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’Académie Dunton – année 2018-2019
- 21- Information :
- a) INF-791 Démission de Mme Guylène Dhormes au poste de commissaire représentant du comité de parents choisi parmi les parents d’élèves handicapés et d’élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDAA)
- b) INF-793 Portes ouvertes et inscriptions au secondaire – bilan de la campagne d’informations 2018
- c) INF-794 Complément d’information à l’annexe 1 du rapport A-34-3154 portant sur l’adoption des modifications proposées à la suite du processus de révision du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*

- d) INF-795 Lettre du cabinet de la mairesse et du comité exécutif concernant la gratuité du transport pour les sorties scolaires
- e) A-31-3652 Service des ressources financières – analyse de la situation financière 2017-2018 de la garderie Bonheur d’occasion
- f) A-33-1319 Service des ressources matérielles – opération monoxyde de carbone (CO)

22- Propositions des commissaires :

- a) CC-M-298-A Proposition d’urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon portant sur la rémunération des commissaires – ajustement
- b) CC-I-91 Proposition de la commissaire Violaine Cousineau visant à appuyer les revendications du collectif *Debout pour l’école!*
- c) CC-P-30 Proposition d’urgence de la commissaire Imane Allam portant sur la révision de la décision du Conseil des commissaires du 21 novembre 2018 et le rétablissement du deuxième poste de commissaire-parent au comité exécutif de la CSDM
- d) CC-M-300 Proposition d’urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon portant sur la composition du comité exécutif et la nomination des membres
- e) CC-I-94 Proposition des commissaires Imane Allam, Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant l’absence prolongée d’un élève

\*\*\*\*\*

**AJOURNEMENT de la séance du 23 janvier 2019 (23 h).**

**Les points qui suivent ont été traités le 29 janvier 2019.**

\*\*\*\*\*

- f) CC-M-301 Proposition d’urgence des commissaires Diane Beudet, Marie-José Mastro Monaco, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Catherine Harel Bourdon, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng, Khokon Maniruzzaman, Mohamed Maazami, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin, Julie Desharnais et Imane Allam portant sur la santé mentale des élèves du secondaire

- g) CC-M-302 Proposition de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng portant sur l'importance du sommeil des élèves
- h) CC-M-303 Proposition de la commissaire Marie-José Mastromonaco portant sur la tenue d'un bureau de vote par anticipation dans un établissement scolaire

23- Période réservée aux commissaires

24- Période réservée à la Direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 19 décembre 2018.

3. Nouvelles institutionnelles

Aucun sujet n'est abordé à ce point.

4. Période réservée au public

- a) Salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons tient à remercier chaleureusement M. Kenneth George pour la rencontre qu'il a organisée avec l'équipe du premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau. M. Fitzsimmons précise qu'il est toujours en attente d'une réponse du cabinet de M. François Legault à la suite de la lettre qu'il lui a fait parvenir.

La présidente remercie M. Fitzsimmons et l'informe qu'elle a pris connaissance de sa lettre écrite au ministre Legault. Elle ajoute qu'elle rencontrera prochainement le ministre Jean-François Roberge et que la salle de concert ainsi que les installations pratiques de l'école Joseph-François Perreault sont des sujets qui seront discutés lors de cette rencontre. Mme Harel Bourdon mentionne également qu'une lettre sera

acheminée au ministère de la Culture au sujet de ce dossier et que le comité ArtExpert travaille à bonifier le projet avec l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Aussi, une soirée d'échanges est prévue avec l'arrondissement et différents partenaires impliqués dans ce projet, notamment *I Musici*. M. George sera d'ailleurs présent à cette soirée. La présidente termine en mentionnant que le processus se poursuit afin d'obtenir le meilleur projet possible pour les élèves de l'école.

b) Nouveaux calculs d'indices de défavorisation

M. Alex Pelchat, enseignant de 5<sup>e</sup> année à l'école La Petite-Patrie, dépose une pétition de 197 employés signataires concernant les nouveaux calculs de défavorisation.

La pétition, en réponse aux 27 écoles de la CSDM affectées par une diminution massive de leur financement, demande :

- un gel des coupes prévues au financement des 27 écoles perdant leur index de défavorisation;
- une révision du système de financement inadéquat de l'école publique et du financement des écoles défavorisées;
- un réinvestissement substantiel dans l'école publique pour pallier aux coupes subies au cours de la dernière décennie.

M. Pelchat fait part au Conseil des inquiétudes du personnel des 27 écoles touchées par ces nouveaux calculs qui représentent des coupes budgétaires de 3,1M\$. Les nouveaux indices ont des impacts catastrophiques pour les écoles touchées. Il cite notamment l'augmentation des ratios d'élèves, l'élimination de certains postes professionnels et de soutien, une diminution de l'aide alimentaire ainsi qu'une réduction des activités culturelles. Il remercie le Conseil des commissaires de l'avoir reçu.

La présidente mentionne à M. Pelchat que le Conseil partage les mêmes inquiétudes. Elle ajoute que depuis l'annonce des nouveaux calculs de défavorisation, des demandes ont été faites auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, notamment un plan de transition sur plusieurs années pour les écoles qui perdent leur indice de défavorisation et un financement pour les écoles qui en reçoivent un. Aussi, elle ajoute qu'elle a échangé avec plusieurs députés provinciaux et fédéraux sur cette question puisque les indices du ministère sont calculés en fonction des données recueillies lors des recensements. Les nouveaux indices ont des impacts majeurs puisque le dernier recensement complet a eu lieu en 2006.

La présidente interpellera le ministre Roberge lors de sa rencontre avec lui prochainement et lui fera part des préoccupations de la CSDM quant aux critères pris en considération dans les calculs d'indices.

Elle précise que des démarches sont également effectuées par la Fédération des commissions scolaires du Québec puisque les nouveaux indices de défavorisation soulèvent l'inquiétude dans toutes les commissions scolaires. Elle termine en remerciant chaleureusement M. Pelchat pour sa démarche.



### c) Préoccupations face aux changements climatiques

Mme Gaétanne St-Hilaire, membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, expose les préoccupations du conseil d'établissement face aux changements climatiques. Elle est accompagnée de Mme Monique Fournier, parent et membre du conseil d'établissement de la même école ainsi que de Mme Clara St-Hilaire-Brodeur, ancienne élève de la CSDM. Elles souhaitent interpeller la CSDM sur cet enjeu important pour l'avenir des enfants. Le conseil d'établissement de l'école Saint-Louis-de-Gonzague demande à la CSDM de poser un geste important en endossant la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique comme plus de 5 millions de citoyens du Québec l'ont fait par le biais de leurs municipalités, syndicats, ordres professionnels et commissions scolaires. Elles poursuivent en posant trois questions au Conseil des commissaires :

- 1- *En vertu de ce qui vient d'être exposé ici, la CSDM s'engagera-t-elle à faire partie des signataires et à endosser publiquement la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique par le biais d'une résolution?*
- 2- *De plus, la CSDM s'engagera-t-elle également à être proactive dans son Plan vert 2020-2025, en mettant en place des mesures efficaces et les ressources nécessaires pour aider ses établissements à réduire significativement leurs émissions de gaz à effet de serre?*
- 3- *Enfin, la CSDM se dotera-t-elle d'un plan d'urgence climatique en vue des canicules qui sont à prévoir dans les prochaines années, pour protéger les élèves et le personnel de ses établissements?*

La présidente remercie Mmes St-Hilaire, Fournier et St-Hilaire-Brodeur et les informe qu'elle transmettra leur demande au comité sur l'environnement auquel siègent Mme Shanks, Mme Bellenger-Heng et M. Valkenburg. Ils pourront travailler sur une résolution à déposer lors d'une prochaine séance du Conseil des commissaires et prendront en considération les éléments exposés puisqu'ils collaboreront également à l'élaboration du prochain Plan vert.

Elle ajoute que la CSDM se penche déjà sur plusieurs enjeux qui touchent à cette problématique. Un travail est notamment effectué auprès de la Direction de la santé publique concernant les périodes de canicule.

## 5. Période réservée aux audiences

### a) AUD-572 AlterGo

Mme Elsa Lavigne, directrice chez AlterGo, présente l'organisme qui contribue au développement social en soutenant l'inclusion des élèves et des adultes ayant une limitation fonctionnelle et en abolissant les obstacles aux loisirs socio-éducatifs, culturels, scientifiques, sportifs et de plein air. AlterGo rassemble 130 organisations

qui offrent des services aux personnes ayant des limitations fonctionnelles en vue de favoriser leur inclusion sociale. Mme Lavigne mentionne que l'organisme organise également le Défi sportif AlterGo qui accueille chaque année plus de 600 élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Mme Lavigne explique en quoi consiste l'accessibilité universelle en présentant les quatre axes qui la définissent. Elle conclut en présentant le schéma de transformation sociale élaboré par AlterGo en 2017, intitulé *Pour que l'accessibilité universelle soit!* dont le seul objectif est de travailler en collaboration pour maximiser l'impact de nos actions dans la société aux bénéfices des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Elle explique les principaux aspects théoriques du schéma, dont les publics cibles, les résultats attendus et les cinq stratégies d'intervention.

La présidente remercie Mme Elsa Lavigne pour l'excellente présentation. Elle souligne le départ à la retraite de Mme Monique Lefebvre après 38 ans de loyaux services chez AlterGo et lui demande si elle souhaite prendre la parole. Le souhait de Mme Lefebvre serait que l'accessibilité universelle soit au cœur des prochains développements à la CSDM. Mmes Lavigne et Lefebvre répondent à quelques questions soulevées par des commissaires.

6. Avis de propositions des commissaires

La commissaire Marie-José Mastromonaco déposera une proposition sur le Guide alimentaire canadien et l'offre alimentaire dans les écoles de la CSDM.

La commissaire Violaine Cousineau déposera une proposition pour l'appui au mouvement La planète s'invite à l'école et une autre sur le déneigement et le déglacage des cours d'école.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng déposera une proposition sur le calendrier scolaire.

7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc

Document déposé : Rapport DG-02-468 en date du 16 janvier 2019  
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Nathalie Turcotte au poste de direction à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc à compter du 24 janvier 2019;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Camille-Laurin – 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-469 en date du 21 janvier 2019  
de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'école Camille-Laurin;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER M. Benoît Grenier au poste de direction à l'école Camille-Laurin à compter du 28 janvier 2019;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Marie-Rivier – 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-470 en date du 23 janvier 2019  
de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'école Marie-Rivier;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER Mme Carline Fontus poste de direction à l'école Marie-Rivier à compter du 28 janvier 2019.

10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – projet d'une nouvelle école primaire dans le secteur Angus – Programme québécois sur les infrastructures (POI) 2019-2029 – amendement à la demande d'ajout d'espace présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Document déposé : Rapport DG-05-175 (version corrigée) en date du 28 janvier 2019 de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à sa séance du 29 août 2018 (résolution 10), le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) approuvait le rapport DG-05-166 portant sur la demande d'ajouts d'espaces auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et mandatait la direction générale, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, pour poursuivre les démarches auprès du MEES concernant le dossier de la capacité d'accueil et de l'ajout d'espace;

CONSIDÉRANT qu'à cette même séance (résolution 10), le Conseil des commissaires confiait au Bureau des approvisionnements le mandat de lancer un avis d'appel d'intérêt afin d'identifier des sites potentiels d'implantation d'une nouvelle école primaire dans le Secteur Angus du quartier scolaire 8A Rosemont Ouest;

CONSIDÉRANT qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018; un avis d'appel d'intérêt portant le #27-578S était publié dans les journaux et lancé sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance du 21 novembre 2018 (résolution 16) le Conseil des commissaires recommandait de poursuivre le processus d'évaluation qualitative de la tenure et de coûts de la proposition B (proposition de la Société de développement Angus);

CONSIDÉRANT que depuis décembre 2018, des rencontres de travail ont eu lieu entre les représentants de la CSDM et ceux de la Société de développement Angus afin de préciser les différents enjeux associés au projet d'implantation d'une école dans le secteur Angus, et que cet exercice a permis d'élaborer des amendements à la demande d'ajout d'espace présentée au MEES;

CONSIDÉRANT que le site proposé par la Société de développement Angus est visé par le règlement 17-030 de la Ville de Montréal (articles 24 et 33) qui autorise de plein droit la construction d'une école primaire et préscolaire;

CONSIDÉRANT que l'accord de développement (CA 18 26 0031) intervenu entre la Ville de Montréal et la Société de développement Angus en raison de changements apportés au zonage, prévoit que le promoteur doit s'engager à déployer ses meilleurs efforts afin de conclure une entente avec la CSDM pour construire une école primaire publique sur le site;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de parents et de représentants de la communauté immédiate de l'éventuelle école s'est déjà rencontré et a déjà jeté les bases d'un document fondateur pour inspirer éventuellement le projet éducatif de cette école;

CONSIDÉRANT que des représentants ont été désignés pour débiter les discussions entourant la mise en œuvre d'une école avec des représentants de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite travailler avec la communauté locale et les parents dans le contexte de la mise en œuvre d'une nouvelle école;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCEPTER les modifications proposées au projet d'école primaire pour le secteur Angus quant aux aspects suivants : le lot à construire, les coûts des conditions spéciales applicables au site et aux aspects innovateurs du projet d'infrastructure, le mode de réalisation et la capacité d'accueil, tel que décrit au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la Direction générale à déposer un amendement à la demande déposée antérieurement au MEES pour le secteur Angus dans le cadre du Programme québécois sur les infrastructures 2019-2029;
- 3° de MANDATER l'équipe de la Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire de poursuivre les discussions avec la Société de développement Angus et le groupe de parents, le temps venu, quant à l'éventuelle organisation des services de la future école primaire dans le Secteur Angus.

Le commissaire Kenneth George propose l'amendement suivant :

- Ajouter, entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup>, un élément de proposition qui se lit comme suit :  
« 2<sup>o</sup> de DÉTERMINER que la CSDM sera propriétaire de l'école; »

La proposition amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER les modifications proposées au projet d'école primaire pour le secteur Angus quant aux aspects suivants : le lot à construire, les coûts des conditions spéciales applicables au site et aux aspects innovateurs du projet d'infrastructure, le mode de réalisation et la capacité d'accueil, tel que décrit au présent rapport;

- 2° de DÉTERMINER que la CSDM sera propriétaire de l'école;
- 3° d'AUTORISER la Direction générale à déposer un amendement à la demande déposée antérieurement au MEES pour le secteur Angus dans le cadre du Programme québécois sur les infrastructures 2019-2029;
- 4° de MANDATER l'équipe de la Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire de poursuivre les discussions avec la Société de développement Angus et le groupe de parents, le temps venu, quant à l'éventuelle organisation des services de la future école primaire dans le Secteur Angus.

11. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation de la signature de la convention d'usufruit avec le Fonds de placement immobilier Cominar

Document déposé : Rapport DG-05-176-A (version corrigée) en date du 30 janvier 2019 de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les informations et les recommandations contenues dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que la réalisation et la planification du projet de délocalisation supposent l'adoption de cette résolution à ce moment-ci;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER la signature de la convention d'usufruit et des conventions accessoire et tripartite convenues avec Fonds de placement immobilier Cominar, lesquelles sont jointes au présent rapport (annexes A-A, B-A et C);
- 2° d'AUTORISER la direction générale à poursuivre la négociation et les discussions concernant les éléments à inclure au contrat pour les travaux d'aménagement et incluant les plans et devis des travaux d'aménagement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) que Cominar doit réaliser ainsi que les conditions générales encadrant le processus d'appel d'offres et de réalisation de ces travaux.

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande le vote sur la proposition.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Ben Valkenburg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent contre.

La proposition principale est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la signature de la convention d'usufruit et des conventions accessoire et tripartite convenues avec Fonds de placement immobilier Cominar, lesquelles sont jointes au présent rapport (annexes A-A, B-A et C);
- 2° d'AUTORISER la direction générale à poursuivre la négociation et les discussions concernant les éléments à inclure au contrat pour les travaux d'aménagement et incluant les plans et devis des travaux d'aménagement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) que Cominar doit réaliser ainsi que les conditions générales encadrant le processus d'appel d'offres et de réalisation de ces travaux.

12. Service de l'organisation scolaire – modification à la Politique d'admission et aux règles d'application de la *Politique d'admission de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*

Document déposé : Rapport A-10-157 (version corrigée) en date du 28 janvier 2019 de Mme Julie Bernier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigie sur la politique d'admission de modifier l'article 3.17 de la *Politique d'admission et de transport de la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion (CCG) le 14 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de consulter les associations et les syndicats du personnel, le comité consultatif de gestion, le comité consultatif de transport, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et le comité de parents pour modifier la *Politique d'admission*;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de SOUMETTRE pour consultation officielle entre le 30 janvier et le 20 mars 2019 ledit projet aux associations et aux syndicats du personnel, au comité consultatif de gestion, au comité consultatif de transport, au comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et au comité de parents;
- 2° de CONFIER au Service de l'organisation scolaire le mandat de faire état de la consultation et de déposer un rapport pour adoption finale par le Conseil des commissaires, de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* et des règles d'application.

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande le vote sur la proposition.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau et Imane Allam votent contre.

Les commissaires Jean-François Gosselin et Ben Valkenburg s'abstiennent.

La proposition principale est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de SOUMETTRE pour consultation officielle entre le 30 janvier et le 20 mars 2019 ledit projet aux associations et aux syndicats du personnel, au comité consultatif de gestion, au comité consultatif de transport, au comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et au comité de parents;
- 2° de CONFIER au Service de l'organisation scolaire le mandat de faire état de la consultation et de déposer un rapport pour adoption finale par le Conseil des commissaires, de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* et des règles d'application.

13. Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires (PTRDI) 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation

Document déposé : Rapport A-10-159 (version corrigée) en date du 28 janvier 2019 de MM. David Genesse Bolduc et Arnaud Thouin-Albert et de Mme Joëlle Simard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la modification anticipée du ratio maître-élèves pour plusieurs écoles de la CSDM dès la rentrée 2019-2020;

CONSIDÉRANT la croissance de la population scolaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT le taux d'occupation des écoles de la CSDM;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace des élèves de la CSDM;



CONSIDÉRANT que des travaux d'agrandissements ou des constructions sont en cours;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre d'inscriptions pour les classes d'accueil et la rentrée 2019-2020;

CONSIDÉRANT les nombreux projets immobiliers sur le territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT que certains immeubles doivent être utilisés à des fins transitoires;

CONSIDÉRANT que des classes modulaires doivent être installées pour la rentrée 2019-2020;

CONSIDÉRANT que des consultations ont été ou devraient être effectuées notamment auprès des conseils d'établissements concernés, du comité de parents et des municipalités;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le PTRDI 2019-2022;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONSULTER, en fonction de la situation exceptionnelle et inhabituelle qui prévaut, les conseils d'établissements impliqués, le comité de parents et les municipalités sur l'installation potentielle de classes modulaires pour les sites suivants :
  - école Saint-Isaac-Jogues (besoin);
  - école Dominique-Savio (lieu d'accueil évalué);
  - école Gadbois (lieu d'accueil évalué);
  - école Louis-Joseph-Papineau (lieu d'accueil évalué);
- 2° de MODIFIER, si nécessaire, l'acte d'établissement des écoles concernées pour 2019-2020, et ce, à la suite des consultations;
- 3° de MODIFIER, si nécessaire, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2019-2022 de la CSDM, adoptée lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2018 (rapport A-10-156, résolution 12) en fonction du présent rapport.

14. Service des ressources matérielles – modifications proposées au bail type utilisé pour les locataires de la CSDM

Document déposé : Rapport A-33-1305 en date du 9 janvier 2019  
de Mme Chantal Brassard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) utilise un bail type pour l'ensemble de ses locataires;

CONSIDÉRANT que plusieurs baux à terme conclus entre la CSDM et divers organismes arrivent à échéance chaque année;

CONSIDÉRANT que certains termes utilisés dans le bail type doivent être mieux définis afin d'en faciliter la compréhension et que certaines clauses du bail nécessitent des précisions afin de favoriser la compréhension commune par le locataire et la CSDM;

CONSIDÉRANT que certains locataires ont formulé des demandes ou émis des commentaires concernant certains articles du bail type;

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM (R2011-1)* prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure un bail d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin inscrivent leur dissidence.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER les modifications apportées au bail type de la CSDM telles que décrites à l'Annexe 1 du présent rapport.

15. Service des ressources matérielles – renouvellement des baux arrivant à échéance au 30 juin 2019

Document déposé : Rapport A-33-1310-A en date du 22 janvier 2019  
de Mme Sylvie Goyette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les baux venant à échéance le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la plupart des baux liant la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à ses locataires incluent le chauffage et l'électricité, et que la CSDM est responsable d'assumer les coûts relatifs à l'entretien reliés aux éléments structurels (tels que le système de chauffage, plomberie, toiture, etc.);

CONSIDÉRANT que, selon l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, la CSDM a la responsabilité de réparer et d'entretenir ses biens, dont les immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT que la CSDM ne reçoit aucun financement du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES) pour assurer l'entretien et la gestion de ses immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT que le déficit d'entretien physique des immeubles excédentaires de la CSDM se traduit aujourd'hui par un nombre important de travaux d'infrastructure coûteux à réaliser;

CONSIDÉRANT que le contexte financier de la CSDM fait en sorte que cette dernière doit poser des actions concrètes afin de favoriser une meilleure gestion de ses immeubles;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit assurer la sécurité des immeubles et des occupants;

CONSIDÉRANT les besoins en espace de la CSDM;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un bâtiment excédentaire est loué à plusieurs locataires, la superficie exclusive de chacun doit faire l'objet d'une majoration en fonction des facteurs étage et immeuble selon la méthode BOMA, afin de tenir compte des coûts liés notamment aux aires communes (aires de circulation, toilettes, puits mécaniques, etc.) et des salles mécaniques de l'immeuble;

CONSIDÉRANT le tableau 1 comportant les différentes catégories déterminées et l'application des tarifs correspondants pour les locataires de longue date ayant bénéficié de tarifs préférentiels pour de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que le tarif de base pour les nouveaux locataires dont le bail débute le 1<sup>er</sup> juillet 2019 ou après est fixé en fonction de l'évolution des coûts liés au maintien, à l'exploitation et aux frais énergétiques des immeubles, dont la moyenne s'élève actuellement à 15,50 \$/pi<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que le taux de variation de la moyenne annuelle de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (non désaisonnalisé) (« IPC ») pour la région de Montréal publié par Statistique Canada pour 2018, soit 1,7%, sera utilisé pour calculer l'ajustement du tarif pour tous les baux concernés (voir tableau 2 ci-dessous);

CONSIDÉRANT le PTRDI 2019-2022 adopté lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2018 (résolution 9);

CONSIDÉRANT que l'analyse de la durée des baux qui expirent en date du 30 juin 2019 sera réalisée en tenant compte du PTRDI 2019-2022, de la Programmation et du Plan directeur d'investissement 2018-2023, ainsi que des projets soumis au MEES en septembre 2018 pour le PQI 2019-2029 (lot 9);

CONSIDÉRANT que conformément au rapport A-33-1304 adopté lors de la séance du Conseil des commissaires du 19 décembre 2018 (résolution 12), les échéances de certains baux sont portées au 30 juin 2020, 2021 ou 2023;

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM (R2011-1)* prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure un bail d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT la résolution 10 adoptée par le Conseil des commissaires de la CSDM lors de sa séance ordinaire du 27 septembre 2017 selon laquelle la présidente et la secrétaire générale sont les personnes désignées pour signer notamment les baux et documents liés;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'APPROUVER le renouvellement des baux se terminant le 30 juin 2019;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à déterminer l'échéance de certains baux au 30 juin 2020, 2021 ou 2023 ou une non-prolongation le cas échéant en tenant compte du PTRDI 2019-2022, de la Programmation et du Plan directeur d'investissement 2018-2023, ainsi que des projets soumis au MEES en septembre 2018 pour le PQI 2019-2029 (lot 9), et ce, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire;
- 3° d'AUTORISER les représentantes désignées de la CSDM à signer les baux, selon les particularités pour chaque locataire telles que précisées au tableau 2 joint en annexe du présent rapport.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin et Imane Allam inscrivent leur dissidence.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le renouvellement des baux se terminant le 30 juin 2019;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à déterminer l'échéance de certains baux au 30 juin 2020, 2021 ou 2023 ou une non-prolongation le cas échéant en tenant compte du PTRDI 2019-2022, de la Programmation et du Plan directeur d'investissement 2018-2023, ainsi que des projets soumis au MEES en septembre 2018 pour le PQI 2019-2029 (lot 9), et ce, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire;
- 3° d'AUTORISER les représentantes désignées de la CSDM à signer les baux, selon les particularités pour chaque locataire telles que précisées au tableau 2 joint en annexe du présent rapport.

16. Service des ressources matérielles – école Lambert-Closse – projet de réfection de la cour et de réhabilitation des sols et espaces de stationnement

Document déposé : Rapport A-33-1312 en date du 23 janvier 2019  
de Mme Hadjer Bitam concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le projet (en cours de conception) de la réfection de la cour et la réhabilitation des sols et des espaces de stationnement à l'école Lambert-Closse;

CONSIDÉRANT que le projet vise à réhabiliter le site d'un point de vue environnemental et d'aménager une cour d'école sécuritaire et stimulante ainsi qu'un stationnement, tout en assurant un drainage optimal et conforme à la réglementation en matière de rétention des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT que le projet est attendu par le milieu et qu'il est rattaché à une demande d'embellissement;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de déterminer le nombre de cases de stationnement à conserver afin de poursuivre la conception du projet et de réaliser les travaux à l'été 2019;

CONSIDÉRANT que le stationnement à l'école Lambert-Closse comporte actuellement 37 cases;

CONSIDÉRANT que l'école se situe dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal qui s'est fixé pour objectif la réduction annuelle de cases de stationnement sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation aux règlements permet à l'arrondissement d'imposer l'incorporation d'éléments d'aménagements ou de refuser l'émission d'un permis de transformation;

CONSIDÉRANT que lors de la concertation du milieu quant au nombre de cases de stationnement à conserver à l'école Lambert-Closse, tous les scénarios présentés comportaient une diminution des cases de stationnement;

CONSIDÉRANT que les aménagements proposés par l'architecte paysagiste (et déposés en annexe du présent rapport) comportent, pour toutes les options, une diminution de places de stationnement et une augmentation de taux de verdissements sur le terrain;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière de la consultation du milieu, il semble que le plan 3 (11 cases de stationnement) soit le compromis le plus favorable à proposer dans les circonstances;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DÉTERMINER un nombre de 11 cases de stationnement à l'école Lambert-Closse afin de permettre la poursuite de la conception du projet de réfection de la cour et de réhabilitation des sols et des espaces de stationnement à cette école;
- 2° d'ANALYSER la possibilité d'éliminer graduellement ce nombre de cases de stationnement au cours des prochaines années.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter un 3<sup>e</sup> élément de proposition qui se lit comme suit :

« 3<sup>o</sup> d'ÉVALUER avec la direction de l'arrondissement, la possibilité de bénéficier de passes de stationnement journalières et, avec d'autres partenaires, l'utilisation plus communautaire des espaces de stationnement (notamment l'auto-partage).»

Le commissaire Kenneth George demande le vote sur la proposition amendée.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Le commissaire Ben Valkenburg vote contre.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam s'abstiennent.

La proposition telle qu'amendée est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> de DÉTERMINER un nombre de 11 cases de stationnement à l'école Lambert-Closse afin de permettre la poursuite de la conception du projet de réfection de la cour et de réhabilitation des sols et des espaces de stationnement à cette école;
- 2<sup>o</sup> d'ANALYSER la possibilité d'éliminer graduellement ce nombre de cases de stationnement au cours des prochaines années;
- 3<sup>o</sup> d'ÉVALUER avec la direction de l'arrondissement, la possibilité de bénéficier de passes de stationnement journalières et, avec d'autres partenaires, l'utilisation plus communautaire des espaces de stationnement (notamment l'auto-partage).

17. Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – présentation du projet pilote pour réaliser l'aménagement des cours et du stationnement dans le cadre du projet de réhabilitation des sols

Document déposé : Rapport A-33-1313 en date du 23 janvier 2019  
de M. Marc-André Legault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le projet (en cours de conception) de la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l'école Louis-Hippolyte Lafontaine;

CONSIDÉRANT que le projet vise à réhabiliter le site d'un point de vue environnemental et d'aménager une cour d'école sécuritaire et stimulante ainsi qu'un stationnement, tout en assurant un drainage optimal et conforme à la réglementation en matière de rétention des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT que l'école se situe dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de l'asphalte ou l'utilisation d'une surface avec un indice de réflectance solaire de moins de 29 est interdite dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal;

CONSIDÉRANT que la consultation du milieu a donné lieu à un consensus et a permis de favoriser un aménagement avec 7 cases de stationnement, soit 6 cases en moins, dans le respect de la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet de cour est attendu par le milieu depuis longtemps et qu'il est rattaché à une demande d'embellissement;

CONSIDÉRANT l'urgence d'effectuer des travaux sur les issues dans la cour de stationnement à l'été 2019;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'implanter un projet pilote sur une faible superficie du stationnement de l'école en utilisant un autre revêtement que l'asphalte;

CONSIDÉRANT que le surcoût à la substitution de l'asphalte est réduit par des coûts inférieurs en rétention des eaux et en marquage au sol;

CONSIDÉRANT que le surcoût qu'entraînerait le projet pilote sera absorbé par les sommes réservées par le Conseil du trésor relativement au passif environnemental ou par le budget d'investissement et que, par conséquent, ce projet n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un autre revêtement que l'asphalte permet d'avoir un projet de plein droit (conforme à la réglementation municipale);

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à réaliser un projet pilote qui consiste à utiliser un autre revêtement que l'asphalte pour réaliser les cours de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine, ce revêtement devant être durable et nécessiter peu d'entretien, en plus d'avoir un indice de réflectance solaire supérieur à 29 et permettre la percolation de l'eau;
- 2° de DÉTERMINER un nombre de 7 cases de stationnement à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine pour le projet de réfection des cours et de réhabilitation des sols;
- 3° d'ANALYSER la possibilité d'éliminer graduellement ce nombre de cases de stationnement au cours des prochaines années.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter un 4<sup>e</sup> élément de proposition qui se lit comme suit :

« 4<sup>o</sup> d'ÉVALUER avec la direction de l'arrondissement, la possibilité de bénéficier de passes de stationnement journalières et, avec d'autres partenaires, l'utilisation plus communautaire des espaces de stationnement (notamment l'auto-partage). »

Le commissaire Ben Valkenburg inscrit sa dissidence.

La proposition telle qu'amendée est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à réaliser un projet pilote qui consiste à utiliser un autre revêtement que l'asphalte pour réaliser les cours de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine, ce revêtement devant être durable et nécessiter peu d'entretien, en plus d'avoir un indice de réflectance solaire supérieur à 29 et permettre la percolation de l'eau;
- 2<sup>o</sup> de DÉTERMINER un nombre de 7 cases de stationnement à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine pour le projet de réfection des cours et de réhabilitation des sols;
- 3<sup>o</sup> d'ANALYSER la possibilité d'éliminer graduellement ce nombre de cases de stationnement au cours des prochaines années;
- 4<sup>o</sup> d'ÉVALUER avec la direction de l'arrondissement, la possibilité de bénéficier de passes de stationnement journalières et, avec d'autres partenaires, l'utilisation plus communautaire des espaces de stationnement (notamment l'auto-partage).

18. Bureau de la présidence – évaluation annuelle du directeur général – 2017-2018

Document déposé : Rapport A-34-3162 en date du 17 janvier 2019  
de Mmes Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco  
et Diane Beaudet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation;

CONSIDÉRANT l'intention du Conseil des commissaires de procéder à l'évaluation annuelle du directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la résolution 11, adoptée à la séance du Conseil des commissaires du 15 juin 2016, qui mandatait la présidente et les deux vice-présidentes de procéder à l'évaluation du directeur général chaque année pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin selon les attentes signifiées préalablement et incluses dans une grille d'évaluation présentée au directeur général;



Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de SOUMETTRE pour adoption par le Conseil des commissaires le résultat de l'évaluation du directeur général pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.

19. Service du secrétariat général – projet de loi 3 – Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire – Mémoire de la CSDM présenté en commission parlementaire

Document déposé : Rapport A-34-3163 en date du 28 janvier 2019  
de M<sup>e</sup> Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la présentation du Projet de loi 3 – Loi visant l'instauration du taux unique de taxation scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation publique menée à l'égard de ce projet de loi prévue pour le mois de février 2019;

CONSIDÉRANT l'intérêt marqué de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour les questions d'imposition et de perception de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que la CSDM s'oppose au Projet de loi 3 tel que présenté;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le dépôt du mémoire joint au présent rapport;
- 2° de DEMANDER au Secrétariat général de SOUMETTRE ce mémoire à la Commission parlementaire aux fins des auditions publiques portant sur le Projet de loi 3.

20. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT que, par le Règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 19 décembre 2018 et le 23 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Louise-de-Marillac – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-466 en date du 7 janvier 2019  
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Sandra Carrier au poste de direction à l'école Sainte-Louise-de-Marillac à compter du 7 janvier 2019.

- b) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'Académie Dunton – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-467 en date du 9 janvier 2019  
de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Martin Talbot au poste de direction à l'Académie Dunton à compter du 14 janvier 2019;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

21. Information :

- a) INF-791 Démission de Mme Guylène Dhormes au poste de commissaire représentant du comité de parents choisi parmi les parents d'élèves handicapés et d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)
- b) INF-793 Portes ouvertes et inscriptions au secondaire – bilan de la campagne d'informations 2018

- c) INF-794 Complément d'information à l'annexe 1 du rapport A-34-3154 portant sur l'adoption des modifications proposées à la suite du processus de révision du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*
- d) INF-795 Lettre du cabinet de la mairesse et du comité exécutif concernant la gratuité du transport pour les sorties scolaires
- e) A-31-3652 Service des ressources financières – analyse de la situation financière 2017-2018 de la garderie Bonheur d'occasion
- f) A-33-1319 Service des ressources matérielles – opération monoxyde de carbone (CO)

22. Propositions des commissaires

22 a) Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon portant sur la rémunération des commissaires – ajustement

Document déposé : CC-M-298-A

CONSIDÉRANT l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires peut déterminer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la commission scolaire, sous réserve du respect du montant annuel maximal de la rémunération qui peut être versé à l'ensemble des commissaires déterminé par le gouvernement selon le décret 753-2018;

CONSIDÉRANT que le calcul de la rémunération maximale pour l'année 2018-2019 s'établit, selon ce qui est prévu dans le Décret 753-2018, à un montant total de 493 532 \$ pour la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le montant de rémunération alloué par le Décret 753-2018 est calculé en fonction du nombre de postes de commissaires siégeant au Conseil des commissaires et au comité exécutif, ainsi que d'un montant de base;

CONSIDÉRANT que tous les postes de commissaires du Conseil des commissaires et du comité exécutif sont pourvus en 2018-2019 et que tous les postes aux comités de travail de 2018-2019 ont été pourvus;

CONSIDÉRANT que les montants alloués pour la participation à des comités entraînent une modification au salaire des commissaires, tel que prévu à la résolution 21b) de la séance ordinaire du Conseil des commissaires d'août 2018;

CONSIDÉRANT que la CSDM a pourvu les deux postes de commissaires cooptés, dont l'un siégera au comité exécutif;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'APPLIQUER une répartition qui prend en considération les montants alloués pour les membres du Conseil des commissaires, les membres du comité exécutif, les membres des comités, les postes à la vice-présidence et le substitut à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), tel que présenté à l'annexe 1 du présent document;
- 2° d'APPLIQUER une répartition qui respecte le montant total prévu au Décret 753-2018 pour l'année scolaire 2018-2019, tel présenté à l'annexe 2;
- 3° de FIXER la rémunération annuelle des commissaires à 14 121 \$;
- 4° de FIXER la rémunération annuelle des membres du comité exécutif à 18 155 \$;
- 5° de FIXER la rémunération annuelle de la présidente à 69 394 \$;
- 6° de FIXER la rémunération annuelle pour les postes à la vice-présidence à 6 500 \$;
- 7° de FIXER la rémunération annuelle de délégué substitut à la Fédération des commissions scolaires à 1 513 \$;
- 8° de FIXER la rémunération annuelle des membres aux comités de travail à 3 228 \$;
- 9° de MANDATER le Service du secrétariat général pour veiller à la mise en œuvre des ajustements en conséquence et de FAIRE appliquer les montants rétroactivement à partir du 4 novembre 2018 pour l'ensemble des commissaires, à l'exception des commissaires cooptés, dont la date de l'entrée en fonction a été fixée au 23 janvier 2019.

Le vote est demandé par la commissaire Violaine Cousineau sur la proposition.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Ben Valkenburg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau et Imane Allam votent contre.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin, Mélisandre Shanks et Linda Cazale s'abstiennent.

La proposition est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPLIQUER une répartition qui prend en considération les montants alloués pour les membres du Conseil des commissaires, les membres du comité exécutif, les membres des comités, les postes à la vice-présidence et le substitut à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), tel que présenté à l'annexe 1 du présent document;
- 2° d'APPLIQUER une répartition qui respecte le montant total prévu au Décret 753-2018 pour l'année scolaire 2018-2019, tel présenté à l'annexe 2;
- 3° de FIXER la rémunération annuelle des commissaires à 14 121 \$;
- 4° de FIXER la rémunération annuelle des membres du comité exécutif à 18 155 \$;
- 5° de FIXER la rémunération annuelle de la présidente à 69 394 \$;
- 6° de FIXER la rémunération annuelle pour les postes à la vice-présidence à 6 500 \$;
- 7° de FIXER la rémunération annuelle de délégué substitut à la Fédération des commissions scolaires à 1 513 \$;
- 8° de FIXER la rémunération annuelle des membres aux comités de travail à 3 228 \$;
- 9° de MANDATER le Service du secrétariat général pour veiller à la mise en œuvre des ajustements en conséquence et de FAIRE appliquer les montants rétroactivement à partir du 4 novembre 2018 pour l'ensemble des commissaires, à l'exception des commissaires cooptés, dont la date de l'entrée en fonction a été fixée au 23 janvier 2019.

22 b) Proposition de la commissaire Violaine Cousineau visant à appuyer les revendications du collectif *Debout pour l'école* !

Document déposé : CC-I-91

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence à assurer une plus grande mixité sociale et culturelle dans nos classes et à faire en sorte d'assurer une réelle égalité des chances pour l'ensemble des élèves québécois;

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel qui affecte durement les écoles de la CSDM et qui est notamment imputable aux difficiles conditions de travail des personnels scolaires (lourdeur de la tâche, rémunération, composition des classes, manque de soutien à l'enseignement, etc.);

CONSIDÉRANT les demandes historiques de la CSDM quant à la nécessité d'accroître le nombre de professionnel.le.s en soutien à l'enseignement;

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre aux membres du personnel de s'exprimer dans l'espace public concernant les difficultés qui se vivent actuellement dans le monde de l'éducation;

Il est PROPOSÉ :

1° d'APPUYER les revendications du collectif *Debout pour l'école!* qui devraient permettre, si elles étaient mises en application, une amélioration sensible des conditions de scolarisation des élèves de la CSDM.

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande le vote sur la proposition.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin, Chantal Jorg, Imane Allam et Ben Valkenburg votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Léo Lavoie, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent contre.

Les commissaires Mélisandre Shanks et Linda Cazale s'abstiennent.

La proposition principale est donc REJETÉE à la majorité par les commissaires présents.

22 c) Proposition d'urgence de la commissaire Imane Allam portant sur la révision de la désision du Conseil des commissaires du 21 novembre 2018 et le rétablissement du deuxième poste de commissaire-parent au comité exécutif de la CSDM

Document déposé : CC-P-30

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que : le Conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de membres de commissaires qu'il détermine, dont le président, au moins un commissaire représentant du comité de parents et au moins un commissaire coopté, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) traite de plusieurs sujets d'importance dont le comité des parents devrait être saisi;

CONSIDÉRANT que quatre commissaires-parents représentent la délégation du comité de parents au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que l'attribution des sièges au sein des comités institutionnels de la CSDM ne permet pas une participation maximale des commissaires-parents et que

plusieurs comités sur lesquels siégeaient des délégués du comité de parents de la CSDM avaient été abolis par le Conseil des commissaires de la CSDM lors de la séance du 31 août 2016;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires avait voté pour abolir ce 2<sup>e</sup> poste de commissaire-parent au comité exécutif de la CSDM lors de la séance du 21 novembre 2018 par le biais de la résolution numéro CC-M-288-A et que cette abolition avait été déplorée par le comité de parents lors de la séance du 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le comité de parents avait voté à l'unanimité lors de la séance du 11 décembre 2018, une résolution afin de recommander au Conseil des commissaires de revenir sur sa décision et de rétablir le 2<sup>e</sup> poste de commissaire-parent à l'exécutif de la CSDM;

Il est PROPOSÉ :

- que le Conseil des commissaires respecte la recommandation du comité de parents ainsi que sa volonté d'avoir un (e) deuxième commissaire à l'exécutif de la CSDM;
- que le Conseil des commissaires révise sa décision du 21 novembre 2018 par laquelle il abolit le deuxième poste du commissaire-parent à l'exécutif de la CSDM;
- que le Conseil des Commissaires rétablisse le deuxième poste de commissaire-parent à l'exécutif de la CSDM.

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande le vote sur la proposition.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin, Imane Allam, Mélisandre Shanks et Linda Cazale votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Ben Valkenburg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent contre.

La proposition principale est donc REJETÉE à la majorité par les commissaires présents.

22 d) Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon portant sur la composition du comité exécutif et la nomination des membres

Document déposé : CC-M-300

CONSIDÉRANT l'article 179 de la LIP qui prévoit que « le Conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de commissaire qu'il détermine, dont le président, au moins un commissaire représentant du comité de parents et au moins un commissaire coopté, le cas échéant »;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Guylène Dhormes à titre de commissaire-parent;

CONSIDÉRANT le souhait de Mme Mélisandre Shanks de siéger au comité exécutif à titre de représentante du comité de parents;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de NOMMER Mme Mélisandre Shanks à titre de commissaire-parent membre du comité exécutif;
- 2° de DEMANDER au secrétariat général de veiller aux ajustements de rémunération en conséquence.

La commissaire Violaine Cousineau demande le vote sur la proposition.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Ben Valkenburg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam s'abstiennent.

La proposition est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Mélisandre Shanks à titre de commissaire-parent membre du comité exécutif;
- 2° de DEMANDER au secrétariat général de veiller aux ajustements de rémunération en conséquence.

22 e) Proposition des commissaires Imane Allam, Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant l'absence prolongée d'un élève

Document déposé : CC-I-94

CONSIDÉRANT que la *Politique d'admission et de transport des élèves de la CSDM* et ses règles d'application stipulent, à l'article 2.1.12, que :

« Si un élève est absent pour plus de vingt (20) jours ouvrables consécutifs en cours d'année, pour une raison autre que la santé, son inscription à l'école sera annulée. Le parent doit présenter les documents requis pour effectuer une nouvelle demande d'inscription. L'élève pourra faire l'objet d'un déplacement vers une autre école, à son retour, s'il n'y a plus de places disponibles dans sa classe. »;



CONSIDÉRANT que cette règle avait été établie pour éviter qu'une place reste vacante durant plusieurs semaines sans que l'école soit en contact avec la famille et sans qu'elle sache à quel moment l'élève reviendra;

CONSIDÉRANT que l'application uniforme et sans nuances de cette règle peut conduire à des situations problématiques dont certaines ont été portées à l'attention du Conseil des commissaires suite à des plaintes déposées à la Protectrice de l'élève;

CONSIDÉRANT qu'il existe une différence fondamentale entre une absence prolongée non motivée, pour laquelle la famille ne donne ni nouvelles ni explications, et durant laquelle l'enfant n'est pas scolarisé, et une absence planifiée, expliquée, motivée, justifiée, durant laquelle la famille s'engage à assurer la scolarisation de l'enfant;

CONSIDÉRANT que, pour l'enfant, le préjudice lié au fait de perdre sa place dans l'école qu'il fréquente est très fort et que cette règle, appliquée uniformément et sans nuances, peut avoir des effets néfastes, disproportionnés et contre-productifs si l'intention première de la CSDM est d'éviter que des places demeurent vacantes dans des cas où une famille ne donne pas signe de vie durant un long laps de temps;

CONSIDÉRANT que la CSDM est une institution qui doit s'employer à desservir les familles montréalaises de la façon la plus adéquate possible, en veillant à offrir équitablement des services sur l'ensemble du territoire, mais en veillant aussi à demeurer au diapason des besoins des familles;

Il est PROPOSÉ :

2° de MODIFIER comme suit l'article 2.1.12 :

« Si un élève est absent pour plus de vingt (20) jours ouvrables consécutifs en cours d'année, la famille doit s'engager à :

- a) Motiver auprès de l'école les raisons de cette absence.
- b) Fournir une date de retour.
- c) Assurer la scolarisation de l'enfant durant cette période.

À défaut de remplir ces conditions, la CSDM pourra procéder à l'annulation de l'inscription de l'enfant à son école. Le parent devra présenter, à son retour, les documents requis pour effectuer une nouvelle demande d'inscription. L'élève pourra faire l'objet d'un déplacement vers une autre école s'il n'y a plus de places disponibles dans sa classe. »

Le commissaire Kenneth George propose le dépôt de cette proposition au comité de vigie sur la Politique d'admission des élèves et le transport scolaire.

La commissaire Violaine Cousineau demande le vote sur la proposition de dépôt.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent contre.

Le commissaire Ben Valkenburg s'abstient.

La proposition de dépôt est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉPOSER l'étude de cette proposition au comité de vigie sur la Politique d'admission des élèves et le transport scolaire.

\*\*\*\*\*

**(Reprise de la séance à la suite de l'ajournement du 23 janvier 2019)**

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Salle Laure-Gaudreault, 5<sup>e</sup> étage, centre administratif**

**Poursuite, le 29 janvier, à 19 heures, de la séance ajournée.**

**6<sup>e</sup> séance (deuxième partie)**

**Présences pour le 29 janvier 2019**

**PRÉSENTS :** Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente  
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente et commissaire,  
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)  
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)

MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–Saint-  
Michel (02)  
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –  
Parc-Extension (03) (par téléphone)  
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–  
Rosemont-Ouest (04)  
Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)

Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)

M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)

Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)  
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)

M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)

Mmes Imane Allam, commissaire représentant le comité de parents  
(primaire)  
Mélisandre Shanks, commissaire représentant le comité de  
parents  
Linda Cazale, commissaire représentant le comité de parents  
(secondaire)  
Julie Desharnais, commissaire cooptée

**ABSENTS :** M. Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)  
Mme Anne St-Pierre, commissaire cooptée

**Sont aussi  
présents :**

M. Robert Gendron, directeur général  
M<sup>e</sup> Geneviève Laurin, secrétaire générale  
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des  
personnes et des pratiques d'encadrement

**Sont invités :** MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général  
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire  
MM. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève  
Krimo Azouaou, directeur adjoint au Service des ressources financières  
Mmes Karine Fournier, analyste, Secrétariat général  
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général  
Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information

\*\*\*\*\*

22 f) Proposition d'urgence des commissaires Diane Beaudet, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Catherine Harel Bourdon, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng, Khokon Maniruzzaman, Mohamed Maazami, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin, Julie Desharnais et Imane Allam portant sur la santé mentale des élèves du secondaire

Document déposé : CC-M-301

CONSIDÉRANT que le nombre d'élèves au secondaire ayant un niveau élevé de détresse psychologique est passé, en six ans, de 21 à 29 %\*;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) s'est doté d'un Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et que le bien-être émotionnel est une base essentielle à la réussite de nos élèves;

CONSIDÉRANT qu'au-delà des troubles liés aux problèmes d'adaptation et à la santé mentale, les difficultés émotionnelles, les difficultés de comportement, les difficultés liées à l'attention ou à l'hyperactivité et les difficultés relationnelles avec les pairs sont les cinq sphères identifiées par les recherches;

CONSIDÉRANT le manque de ressources professionnelles au sein du réseau public d'éducation;

CONSIDÉRANT les différents parcours migratoires d'une proportion importante des familles montréalaises;

CONSIDÉRANT que le Comité des ressources humaines travaille en ce moment sur cette question pour le personnel de la CSDM;

CONSIDÉRANT que nous souscrivons à l'importance de la bienveillance de tous dans nos milieux de vie scolaire;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MANDATER le Comité de travail sur la sécurité des élèves, à partir des données des services complémentaires, de faire un état de la situation actuelle et d'émettre ses recommandations au conseil des commissaires.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose les changements suivants :

- biffer le premier CONSIDÉRANT et le remplacer par celui-ci :
  - « CONSIDÉRANT que la proportion des élèves du secondaire se situant au niveau élevé de la détresse psychologique est passée de 21 % en 2010-2011 à 29 % en 2016-2017\*; »
- biffer la référence en bas de page pour la remplacer par celle-ci :
  - « Institut de la statistique (2018). Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2016-2017. Résultats de la deuxième édition. Tome 2. La santé mentale et l'adaptation sociale des jeunes, p. 138-146. »

La proposition de modifications est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale amendée est donc adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que la proportion des élèves du secondaire se situant au niveau élevé de la détresse psychologique est passée de 21 % en 2010-2011 à 29 % en 2016-2017\*;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) s'est doté d'un Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et que le bien-être émotionnel est une base essentielle à la réussite de nos élèves\*;

CONSIDÉRANT qu'au-delà des troubles liés aux problèmes d'adaptation et à la santé mentale, les difficultés émotionnelles, les difficultés de comportement, les difficultés liées à l'attention ou à l'hyperactivité et les difficultés relationnelles avec les pairs sont les cinq sphères identifiées par les recherches;

CONSIDÉRANT le manque de ressources professionnelles au sein du réseau public d'éducation;

CONSIDÉRANT les différents parcours migratoires d'une proportion importante des familles montréalaises;

CONSIDÉRANT que le Comité des ressources humaines travaille en ce moment sur cette question pour le personnel de la CSDM;

CONSIDÉRANT que nous souscrivons à l'importance de la bienveillance de tous dans nos milieux de vie scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Comité de travail sur la sécurité des élèves, à partir des données des services complémentaires, de faire un état de la situation actuelle et d'émettre ses recommandations au conseil des commissaires.

---

\* Institut de la statistique (2018). Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2016-2017. Résultats de la deuxième édition. Tome 2. La santé mentale et l'adaptation sociale des jeunes, p. 138-146.

22 g) Proposition de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng portant sur l'importance du sommeil des élèves

Document déposé : CC-M-302

CONSIDÉRANT la plus large étude canadienne sur le sujet\* publiée en 2017 par le département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal, qui conclut que la journée d'école au secondaire ne devrait pas commencer avant 9 h 30 ou 10 h dont l'auteure considère que « si l'école commence trop tôt, toute l'horloge interne des élèves est déboussolée »;

CONSIDÉRANT l'exemple du district scolaire de Seattle dont les résultats ont bondi de près 5 % après avoir repoussé de 55 minutes l'heure d'entrée en classe; une des données probantes avancées et analysées par l'Académie américaine de pédiatrie qui recommande depuis des années que l'école ne commence jamais avant 8 h 30;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a à cœur la réussite de ses élèves et qu'elle est préoccupée par les effets néfastes du manque de sommeil sur leur santé physique et mentale;

CONSIDÉRANT que la CSDM veut assurer de meilleures conditions d'apprentissage à ses élèves et ce dans une perspective d'école inclusive et d'équité;

CONSIDÉRANT que la CSDM a orienté son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) vers l'innovation pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MANDATER la direction générale afin de faire un état de la situation de l'horaire de nos écoles secondaires.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose d'amender la proposition afin qu'elle se lise comme suit :

- 1° de MANDATER la direction générale afin de faire un état de la situation de l'horaire de nos écoles afin de mieux répondre aux besoins des élèves en termes de sommeil.

La proposition, telle qu'amendée, est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

À ce point, la commissaire Imane Allam souhaite inscrire sa dissidence.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction générale afin de faire un état de la situation de l'horaire de nos écoles afin de mieux répondre aux besoins des élèves en termes de sommeil.

22 h) Proposition de la commissaire Marie-José Mastromonaco portant sur la tenue d'un bureau de vote par anticipation dans un établissement scolaire

Document déposé : CC-M-303

CONSIDÉRANT que les élections provinciales sont à date fixe;

CONSIDÉRANT que la loi électorale prévoit 2 jours pour le vote par anticipation le dimanche et le lundi précédant le jour du scrutin, de 14 h à 22 h (Loi électorale, chapitre V, section 1, article 42);

CONSIDÉRANT que les établissements scolaires sont souvent ciblés par les directeurs de scrutin, compte tenu de leur accessibilité universelle, la taille des locaux et le nombre d'écoles dans les circonscriptions;

CONSIDÉRANT que, dans plusieurs immeubles, il est impossible d'isoler les élèves et que les espaces communs se trouvent partagés par les élèves et les électeurs;

CONSIDÉRANT que les établissements scolaires prévoient une journée pédagogique lors des élections provinciales;

CONSIDÉRANT que les élèves ont été privés de leurs cours d'éducation physique ainsi que de leur lieu de repas dans certains cas et que des incidents ont été rapportés lors de la cohabitation d'élèves et d'électeurs dans certains établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que les concierges des écoles et plusieurs directions ont prêtés main forte aux équipes d'Élections Québec ainsi qu'aux agents de sécurité engagés dans certains cas afin de vérifier les points d'accès, la circulation des visiteurs ainsi que la circulation des élèves afin que les activités de part et d'autre se déroulent sans problème;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MANDATER la présidence afin d'inviter le directeur général de scrutin du Québec à ne pas tenir de vote par anticipation dans les établissements scolaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Le commissaire Jean-François Gosselin propose d'ajouter le terme « ni d'élections partielles » dans le premier élément de proposition qui se lirait comme suit :

- « 1° de MANDATER la présidence afin d'inviter le directeur général de scrutin du Québec à ne pas tenir de vote par anticipation ni d'élections partielles dans les établissements de la CSDM. »

Le commissaire Kenneth George propose d'ajouter un 8<sup>e</sup> considérant qui se lit comme suit :

- « CONSIDÉRANT la position déjà adoptée par la CSDM sur l'utilisation des écoles lors des élections; »

M. George propose ensuite d'ajouter un 2<sup>e</sup> élément de proposition qui se lit comme suit :

- « 2° de RAPPELER les positions déjà adoptées quant à l'utilisation des écoles pour les élections. »

Toutes les propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale amendée est donc adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que les élections provinciales sont à date fixe;

CONSIDÉRANT que la loi électorale prévoit 2 jours pour le vote par anticipation le dimanche et le lundi précédant le jour du scrutin, de 14 h à 22 h (Loi électorale, chapitre V, section 1, article 42);

CONSIDÉRANT que les établissements scolaires sont souvent ciblés par les directeurs de scrutin, compte tenu de leur accessibilité universelle, la taille des locaux et le nombre d'écoles dans les circonscriptions;

CONSIDÉRANT que, dans plusieurs immeubles, il est impossible d'isoler les élèves et que les espaces communs se trouvent partagés par les élèves et les électeurs;

CONSIDÉRANT que les établissements scolaires prévoient une journée pédagogique lors des élections provinciales;



CONSIDÉRANT que les élèves ont été privés de leurs cours d'éducation physique ainsi que de leur lieu de repas dans certains cas et que des incidents ont été rapportés lors de la cohabitation d'élèves et d'électeurs dans certains établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que les concierges des écoles et plusieurs directions ont prêté main forte aux équipes d'Élections Québec ainsi qu'aux agents de sécurité engagés dans certains cas afin de vérifier les points d'accès, la circulation des visiteurs ainsi que la circulation des élèves afin que les activités de part et d'autre se déroulent sans problème;

CONSIDÉRANT la position déjà adoptée par la CSDM sur l'utilisation des écoles lors des élections;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la présidence afin d'inviter le directeur général de scrutin du Québec à ne pas tenir de vote par anticipation ni d'élections partielles dans les établissements de la CSDM;
- 2° de RAPPELER les positions déjà adoptées quant à l'utilisation des écoles pour les élections.

23. Période réservée aux commissaires

Aucune question n'est soulevée au cours de la période réservée aux commissaires.

24. Période réservée à la direction générale

Dans le contexte où s'amorce le processus du plan d'effectif pour 2019-2020 à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), le directeur général, M. Robert Gendron, invite toute personne intéressée à travailler au sein de la Commission scolaire de Montréal à visiter son site internet, sous la section « Travaillez à la CSDM ».

M. Gendron mentionne que de nombreux postes sont présentement disponibles et que plusieurs seront à pourvoir au cours de la prochaine année scolaire, et ce, dans plusieurs corps d'emploi. Il relève notamment la mission stimulante et diversifiée de la CSDM et invite les personnes intéressées à se joindre à cette grande équipe qui compte plus de 17 000 membres motivés et qualifiés.

La séance est levée à 21 h 11 ce 29 janvier 2019.

*Secrétariat général – 21 février 2019*